



LA CONJONCTURE DU MARCHÉ LOCATIF PRIVE **Les loyers de marché à fin mai 2013**

par Michel MOUILLART, Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest, FRICS

Depuis l'été 2011, le marché locatif privé s'enfonce dans la récession, affecté comme l'ensemble de l'économie immobilière par le ralentissement économique qui s'est amorcé avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines. Il doit de ce fait composer avec une demande particulièrement déprimée par la montée du chômage et les incertitudes sur le pouvoir d'achat. Et il est déstabilisé par des annonces et des décisions publiques qui bouleversent les projets des investisseurs et des propriétaires bailleurs et finissent par renforcer le déséquilibre des marchés.

A fin mai 2013, les loyers de marché¹ ont ainsi augmenté de 0.5 %, en rythme annuel², alors que dans le même temps, la progression des prix à la consommation a été estimée à 1.0 % par l'INSEE. En 2012, à la même époque, les loyers de marché augmentaient de 1.0 %, pour des prix à la consommation en hausse de 2.2 %.

Comme cela se constate depuis 2006, les loyers de marché augmentent donc moins vite que l'inflation. Et bien que le marché retrouve habituellement des couleurs avec l'arrivée du printemps, les évolutions des loyers ne prêtent guère à l'optimisme. D'ailleurs, dans 30.0 % des villes de plus de 146 000 habitants que CLAMEUR observe depuis 2000, les loyers de marché baissent depuis le début de l'année 2013. Et dans 45.0 % de ces villes, les loyers progressent moins vite que l'inflation.

Les loyers de marché baissent à Paris et dans des grandes métropoles régionales : d'ailleurs, sur Bordeaux, Le Havre, le Mans ou Rennes, ils baissaient déjà en 2012 à la même époque et depuis 2006, la progression des loyers y est très modérée. En outre, sur des villes comme Dijon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Strasbourg ou Villeurbanne, la hausse des loyers reste très faible et elle fait bien souvent suite à une baisse des loyers.

¹ Les loyers de marché sont mesurés lors d'une relocation ou d'une location nouvelle, pour les seuls logements du secteur libre. Leur évolution ne peut donc se comparer à celle de l'IRL qui régit les baux en cours. Et elle ne doit pas être confondue avec la variation des loyers entre deux locataires qui est trop souvent utilisée pour « illustrer » le caractère excessif des hausses de loyers constatées dans les grandes villes.

² En glissement annuel (GA), le niveau moyen des loyers observés par CLAMEUR sur les cinq premiers mois de 2013 comparé au niveau constaté en 2012 à la même époque.

Les loyers en 2013 dans les villes de plus de 146 000 habitants d'après CLAMEUR /mai 2013/

Ville	Loyer de marché en mai 2013 (en €/m ²)	Variation en 2013* (en %)	Variation en 2012* (en %)	Variation annuelle 2006-2013 (en %)	Ville	Loyer de marché en mai 2013 (en €/m ²)	Variation en 2013* (en %)	Variation en 2012* (en %)	Variation annuelle 2006-2013 (en %)
REIMS	11,8	6,8	1,8	3,4	DIJON	11,1	0,5	-1,3	0,8
ANGERS	10,7	2,4	-0,7	0,7	VILLEURBANNE	11,8	0,5	-1,7	2,5
LILLE	14,0	2,3	1,3	3,3	MARSEILLE	12,6	0,3	-0,1	1,0
TOULOUSE	11,9	1,4	-0,2	1,4	GRENOBLE	12,0	0,1	0,3	0,1
LYON	12,8	1,1	0,9	2,8	LE MANS	8,5	-0,8	-0,8	0,4
TOULON	11,1	1,0	4,5	2,2	PARIS	23,9	-1,3	2,4	2,2
SAINT ETIENNE	8,4	0,9	-1,8	1,9	BORDEAUX	12,3	-1,5	-0,6	1,2
NANTES	11,8	0,8	1,5	1,8	NICE	14,3	-2,4	1,3	1,9
MONTPELLIER	13,7	0,6	0,8	1,5	RENNES	11,7	-3,3	-1,5	0,6
STRASBOURG	12,7	0,5	0,1	1,6	LE HAVRE	10,5	-3,5	-0,7	0,7
France entière	12,7	0,5	0,9	1,5	France entière	12,7	0,5	0,9	1,5
Prix à la consommation		1,0	2,2	1,6	Prix à la consommation		1,0	2,2	1,6
*(5 premiers mois, en GA)					*(5 premiers mois, en GA)				

- ⬆ **en bleu** : les villes avec un loyer moyen en progression plus rapide que l'inflation ;
- ⬆ **en vert** : les villes avec un loyer moyen en progression moins rapide que l'inflation ;
- ⬆ **en rouge** : les villes avec un loyer moyen en baisse.

Quelques rappels de méthode

Le « **Tableau de bord** » de CLAMEUR qui est mis à jour chaque trimestre propose une analyse détaillée des évolutions intervenues depuis 1998 sur les marchés locatifs privés de 1 242 villes, regroupements de communes et pays de plus de 10 000 habitants.

Il s'appuie sur un échantillon qui compte 95 000 références concernant des baux signés depuis le début de l'année 2013 (pour 255 000 baux signés en 2012). CLAMEUR observe donc 16.3 % de l'ensemble du marché (un bail sur 6). Et il recouvre 95 % du marché locatif privé métropolitain.

Afin d'élargir sa capacité d'observation du marché, CLAMEUR étend le champ géographique de son analyse et traite l'ensemble des villes, regroupements de communes et pays de plus de 2 500 habitants, Métropole et DOM confondus. Il compare alors les niveaux des loyers récemment pratiqués (les références récentes : les baux signés en 2012, ainsi que ceux signés en 2011) entre tous ces territoires *a priori* très dissemblables.

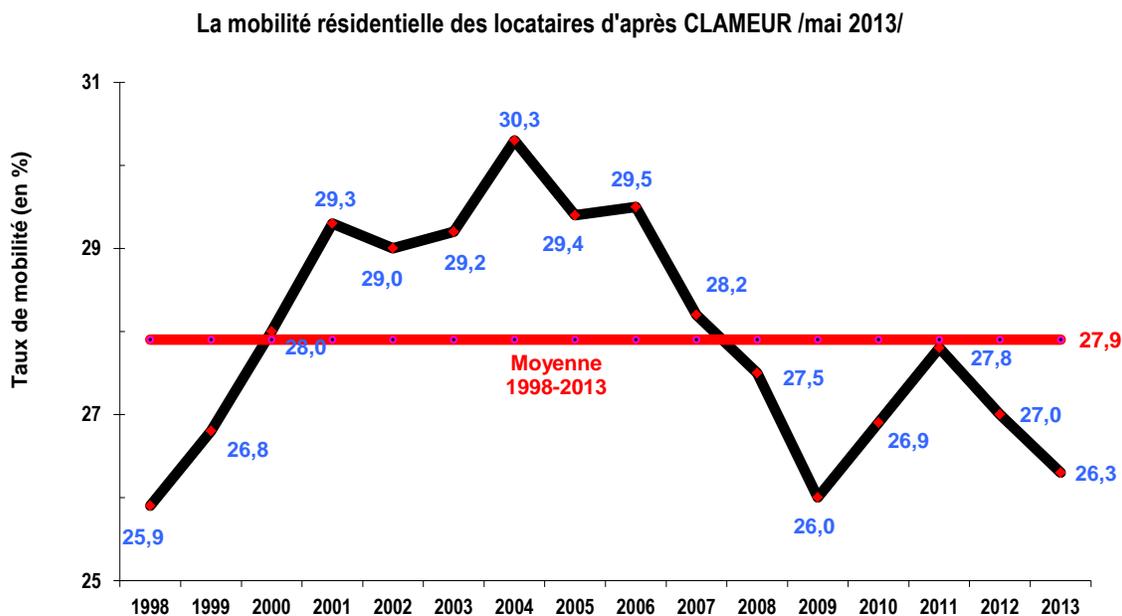
Le « **Recueil** » des loyers qui est proposé classe ainsi 2 705 villes (64.6 % des villes de plus de 2 500 habitants) et 1 579 EPCI (66.3 % des EPCI de plus de 2 500 habitants).

Par exemple, CLAMEUR détaille les loyers de marché pratiqués dans les Bouches du Rhône : dans 55 villes et 9 EPCI.

Un marché locatif privé déséquilibré

Dès l'automne 2011, le marché locatif privé a présenté des signes de faiblesse : la dégradation de la demande a alors été rapide (détérioration du marché du travail, risques sur le pouvoir d'achat, moral au plus bas, ...). Et la baisse de l'activité s'est poursuivie en 2012 : la mobilité résidentielle³ des locataires du secteur privé s'est ainsi établie à 27,0 %, exprimant le déséquilibre du marché locatif privé.

Le recul de la mobilité résidentielle des locataires du secteur privé se poursuit depuis le début de l'année 2013 : la mobilité s'établit maintenant à bas niveau, à 26,3 %. Cela signifie que depuis 2011, l'offre locative privée nouvelle (présentée chaque année sur le marché) s'est contractée de près de 90 000 unités⁴, alors que la construction locative privée a particulièrement diminué depuis deux ans. Elle est donc maintenant comparable à celle qui avait été constatée en 2009, lors de la grande dépression. Ce sont ainsi les effets de la reprise du marché constatée en 2010 puis en 2011 qui sont effacés.



Le recul de la mobilité constaté depuis 2011 (France entière, - 2,7 % par an) est à peu près général :

- ✚ la mobilité diminue un peu plus lentement que la moyenne (de l'ordre de 1,5 %) en Haute Normandie, en Ile de France, dans le Nord-Pas de Calais et en PACA ;

³ Le taux de mobilité résidentielle mesure la proportion de logements du secteur locatif privé qui sont remis chaque année sur le marché : comme les logements disponibles à la location proviennent pour plus de 95 % d'une relocation, cet indicateur permet d'apprécier l'activité du marché locatif privé.

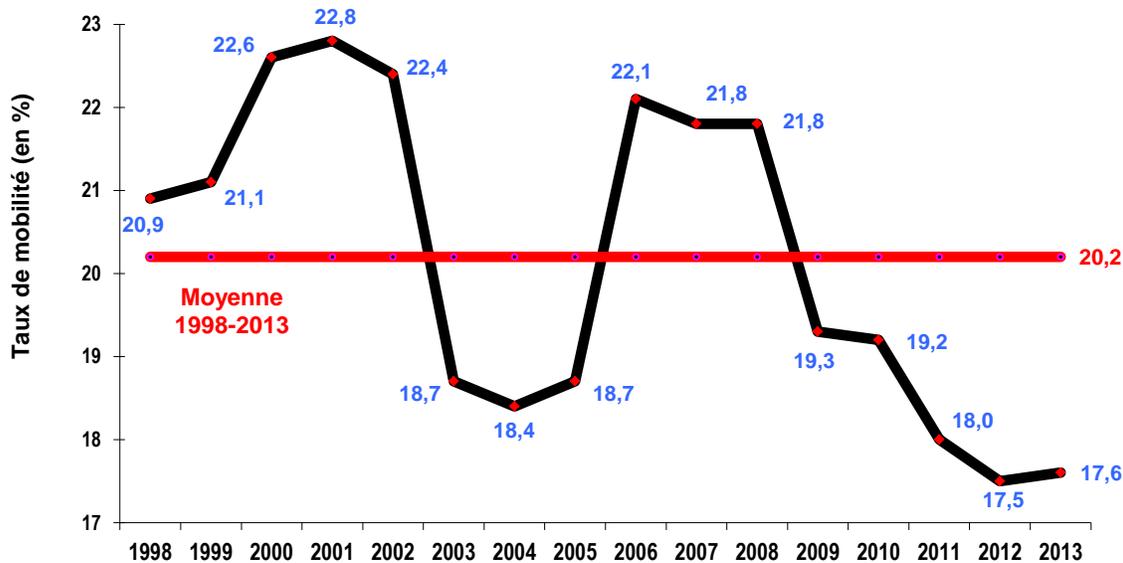
⁴ Et même de plus de 180 000 unités si on prend comme référence la situation observée durant la première moitié des années 2000, avant le déclenchement de la crise des années 2008-2009.

- ✚ elle recule dans la moyenne (de l'ordre de 2.5 %) en Auvergne, en Aquitaine, dans le Centre, dans le Languedoc Roussillon, en Lorraine et dans les Pays de la Loire ;
- ✚ elle recule un peu plus rapidement (de l'ordre de 3.5 %) en Alsace, en Bretagne, en Picardie, en Poitou-Charentes et en Rhône-Alpes ;
- ✚ elle se contracte le plus rapidement (de l'ordre de 8 %) en Bourgogne, en Franche-Comté, dans le Limousin et en Midi Pyrénées ;
- ✚ ailleurs en Basse Normandie et en Champagne Ardenne, la mobilité est à peu près stable.

Et dans la plupart des grandes villes, où le marché est plus déséquilibré qu'ailleurs lorsqu'il conjugue une offre locative insuffisante et une demande (étudiante, notamment) particulièrement soutenue durant l'été, le recul de la mobilité devient préoccupant : tel est le cas, par exemple, sur Lille, Rennes ou Strasbourg. La situation paraît alors la plus critique sur les deux 1^{ères} villes par le nombre d'habitants où la mobilité résidentielle est descendue au plus bas :

- ✚ sur Marseille, elle s'établit à 17.8 % depuis le début de l'année, confirmant que le marché est bloqué depuis 2007, avec une activité de l'ordre de 30 % inférieure à son niveau de la fin des années 90 ;
- ✚ sur Paris, elle s'établit à 17.6 % en 2013. Elle a donc reculé de l'ordre de 8.8 % depuis 2009 et même, de 19.6 % par comparaison avec la situation qui s'observait au milieu des années 2000, avant le déclenchement de la grande dépression. La situation de ce marché est alors particulièrement tendue, compte tenu de la pression des demandes qui s'y présentent.

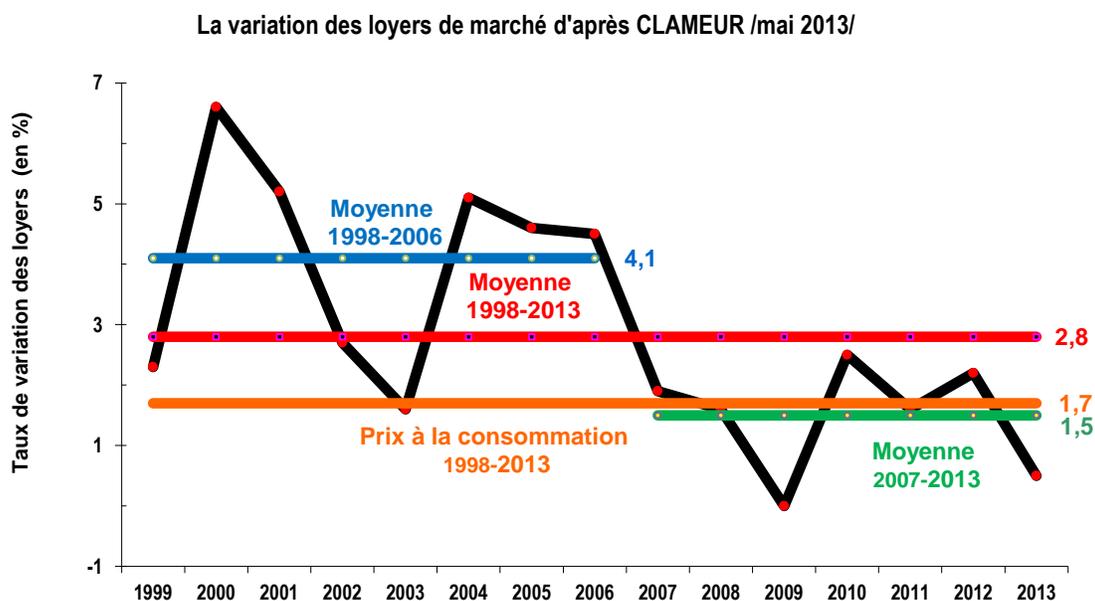
La mobilité résidentielle des locataires parisiens d'après CLAMEUR /mai 2013/



Des évolutions des loyers différentes selon les régions

En 2011, sur un marché qui avait commencé à se dégrader durant l'été, le rythme de progression des loyers de marché avait ralenti : + 1.6 % sur l'année, donc sous l'inflation (+ 2.1 % sur l'année). Bien que l'activité ait continué à se dégrader, la progression des loyers de marché a alors été plus vive en 2012 : + 2.2 %, pour une inflation qui reste élevée (+ 2.0 % sur un an). Ainsi depuis 2006, ces loyers

ont augmenté de 1.5 % par an, en moyenne, donc à un rythme légèrement inférieur à celui de l'inflation (+ 1.6 % en moyenne, chaque année) : le décrochage est spectaculaire⁵, puisque de 1998 à 2006 ces mêmes loyers avaient augmenté de 4.1 % chaque année, pour une inflation qui était de 1.8 % par an.



Le ralentissement général des loyers qui s'observe depuis le début de l'année 2013 illustre alors les difficultés du marché, dans le contexte d'une dépression sévère de la demande (le contrecoup de la montée du chômage et de la baisse du pouvoir d'achat).

Par exemple, si la hausse des loyers de marché se réalise au rythme annuel de 0.5 % depuis le début de l'année 2013, elle est de 0.2 % en Ile de France et de 0.6 % en Province. Et dans 12 régions, les loyers progressent lentement (et toujours moins que l'inflation) ou ils baissent :

- ✚ la baisse est la plus rapide (de l'ordre de 2 %) : en Aquitaine (- 1.6 %), en Basse Normandie (- 2.1 %), en Haute Normandie (- 1.7 %) et dans le Limousin (- 1.2 %) ;
- ✚ la baisse reste plus modérée (de l'ordre de 0.5 %) : en Franche Comté (- 0.1 %), en Lorraine (- 0.5 %) et en Poitou-Charentes (- 0.2 %) ;
- ✚ les loyers augmentent en revanche lentement (moins de 1 %) dans 5 régions : en Bourgogne (+ 0.7 %), dans le Centre (+ 0.7 %), en Ile de France (+ 0.2 %), en Midi-Pyrénées (+ 0.5 %) et en PACA (+ 0.1 %) ;
- ✚ ils augmentent un peu plus vite que l'inflation (de l'ordre de 1.5 %) dans 7 régions : en Auvergne (+ 1.3 %), en Bretagne (+ 1.9 %), en Alsace (+ 1.8 %), en Languedoc-Roussillon

⁵ Plusieurs causes permettent de comprendre le décrochage constaté sur le rythme de progression des loyers de marché depuis 2006 : le ralentissement de l'activité observé sur ce marché (10.8 % au total, entre 2006 et 2013) sous l'effet de la grande dépression puis de la crise des dettes souveraines et la paupérisation des candidats à la location (montée du chômage, ralentissement puis baisse du pouvoir d'achat, dégradation des aides personnelles au logement ...). Sans oublier l'effet de modération que la connaissance des loyers de marché rendue possible par CLAMEUR a pu avoir ...

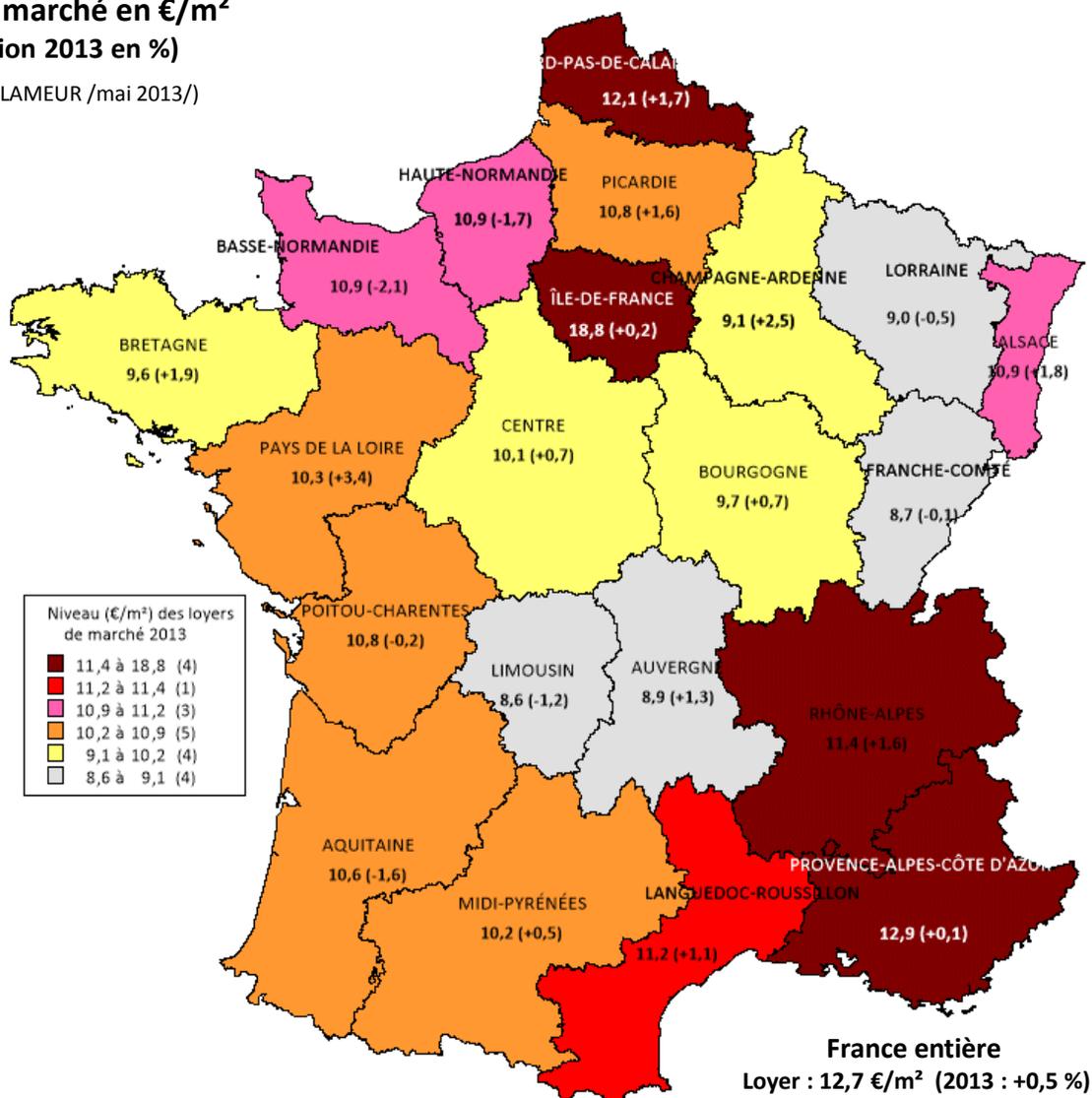
(+ 1.1 %), dans le Nord Pas de Calais (+ 1.7 %), en Picardie (+ 1.6 %) et en Rhône-Alpes (+ 1.6 %) ;

✚ et ils augmentent le plus rapidement en Champagne-Ardenne (+ 2.5 %) et dans les Pays de la Loire (+ 3.4 %).

Loyers de marché en €/m²

(variation 2013 en %)

(Source : CLAMEUR /mai 2013/)



La baisse ou la quasi-stagnation qui se constate dans les trois régions qui avaient tiré vers le haut l'indice des loyers de marché en 2012, en raison des déséquilibres quantitatifs prononcés qui les caractérisent, mérite d'être soulignée : en Aquitaine (- 1.6 % en 2013 après + 3.1 % en 2012), en Ile de France (+ 0.2 % en 2013 après + 4.5 % en 2012) et en PACA (+ 0.1 % en 2013 après + 2.3 % en 2012).

Mais au-delà de ces différences d'évolution, les écarts de loyers restent très marqués entre les régions (comme cela peut se constater depuis 1998) :

- ✚ entre l'Île de France, région la plus chère à 18.8 €/m² en moyenne, et la Franche Comté et le Limousin, régions les moins chères autour de 8.6 €/m², la différence est de 1 à 2 ;
- ✚ hors la Franche Comté et le Limousin, les régions les moins chères sont alors l'Auvergne, la Champagne-Ardenne et la Lorraine à un niveau de 9 €/m² ;
- ✚ puis viennent l'Aquitaine, la Bourgogne, la Bretagne, le Centre, Midi-Pyrénées et les Pays de la Loire entre 9.5 et 10.5 €/m² ;
- ✚ de 10.5 à 11 €/m², on trouve alors l'Alsace, la Basse Normandie, la Haute Normandie, la Picardie et Poitou-Charentes ;
- ✚ puis entre 11 et 11.5 €/m², le Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes ;
- ✚ et au-delà de 12 €/m², le Nord-Pas-de-Calais et PACA.

Il y a effectivement des valeurs locatives très différentes suivant les villes et les régions, mais les travaux de l'INSEE montrent que les revenus des ménages sont également très différents. En 2009, par exemple, le salaire moyen par habitant en l'Île-de-France était deux fois plus important que celui des ménages vivant en Auvergne ou en Bretagne, par exemple (et les revenus parisiens sont de 30 à 35 % supérieurs à la moyenne des revenus franciliens). Or, cet écart de 1 à 2 se retrouve en matière de loyers entre l'Île-de-France et l'Auvergne ou la Bretagne : en pratique, les valeurs locatives sont à l'image des niveaux de revenus. Sur chaque territoire, les valeurs s'adaptent à la capacité financière des clientèles potentielles. Donc, il est aussi difficile pour un Auvergnat de trouver un logement à louer dans sa région à un niveau compatible avec ses ressources, qu'à un Francilien en Île-de-France.

On peut alors constater que lorsque les niveaux des loyers de marché sont bas, la qualité de l'offre en est affectée. Des revenus faibles pour les candidats à la location sont souvent synonymes de loyers de marché faibles et d'un effort d'amélioration et d'entretien du parc limité : sans soutien public, sur ces territoires, la part des relocations après travaux⁶ est par exemple deux fois moindre que sur Paris, Marseille, Lyon, Toulouse ou Nantes ! Et les inégalités territoriales en sont alors d'autant renforcées.

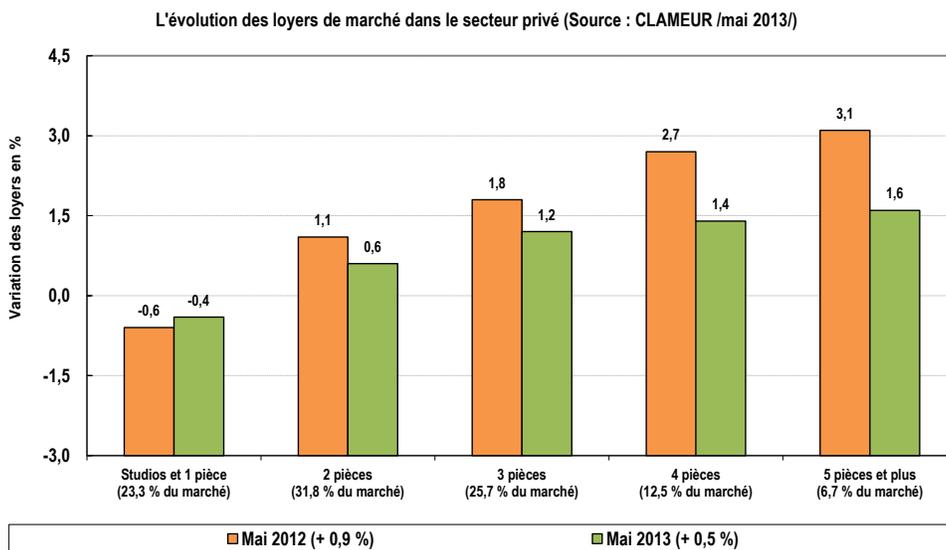
Ainsi à Bruyères (Vosges) pour un loyer de marché de 5.9 €/m², 16.7 % des relocations sont réalisées après travaux (en moyenne chaque année, depuis 1998) ; à Carmaux (Tarn), pour un loyer de marché de 7.3 €/m², la proportion est de 8.4 % ; à Cherbourg (Manche), pour un loyer de marché de 8.6 €/m², la proportion est de 11.3 % ; à Saint Briec (Côtes d'Armor), pour un loyer de marché de 8.3 €/m², la proportion est de 8.9 % ... alors que France entière, la proportion moyenne se situe à 25.8 % et qu'elle est de 26.9 % sur Paris, de 31.4 % sur Lyon, de 28.0 % sur Nantes, de 21.3 % sur Toulouse ...

Des baisses de loyer très fréquentes

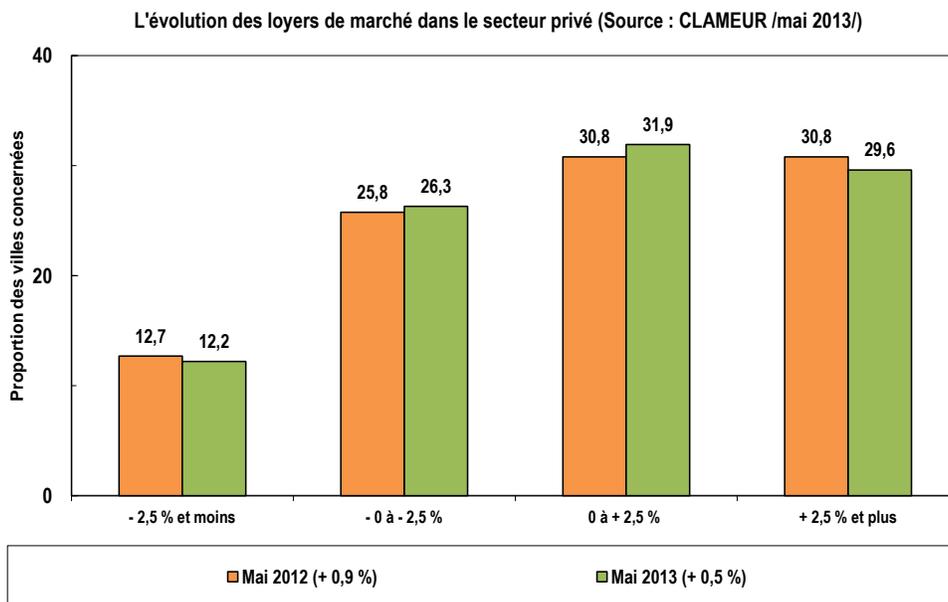
La hausse des loyers constatée sur les cinq 1^{ers} mois de 2013 (+ 0.5 % sur un an, en glissement annuel) est moins rapide qu'en 2012, à la même époque (+ 0.9 % sur un an). Et alors que les loyers des « studios et 1 pièce » baissent à peu près au même rythme qu'il y a un an, le ralentissement est marqué sur tous les biens de « 2 pièces et plus » : sur les « 2 pièces » et sur les « 4 pièces et plus », le

⁶ Cet indicateur mesure la part des logements locatifs remis sur le marché après la réalisation de gros travaux d'amélioration et d'entretien, donc hors les petits travaux de réparation et de rafraîchissement qui sont plus fréquents.

rythme de la hausse des loyers de marché est même deux fois moindre qu'en 2012, à la même époque.



Sur un marché locatif privé qui s'enfonçait dans la dépression, sur les cinq premiers mois de l'année 2012, les loyers baissaient dans 38.5 % des villes de plus de 10 000 habitants. En 2013, alors que le marché continue à se dégrader, les loyers reculent dans 38.5 % des villes.



Si on se limite aux 40 villes de plus de 100 000 habitants, le constat est similaire :

- ✚ les loyers baissent dans 35.0 % des villes, ils progressent moins que l'inflation dans 25.0 % des villes et ils augmentent au-delà de l'inflation dans 16 villes (40.0 % des villes) ;

- ✚ la baisse s'observe alors sur Paris où la hausse avait été soutenue en 2012. Mais aussi, en Province, dans les villes où s'étaient constatées des hausses supérieures à l'inflation : Besançon, Bordeaux, Nice ou Rouen (dans ces villes, la progression des loyers observée en moyenne depuis 2006 reste inférieure à l'inflation) ;
- ✚ en outre, pour la plupart de ces villes de plus de 100 000 habitants, la progression des loyers a fortement ralenti depuis 2007 : en général, le rythme de la hausse a été divisé par deux. Et pour 60.0 % d'entre elles, la hausse des loyers de marché a été au plus égale à l'inflation.

Les loyers en 2013 dans les villes de plus de 100 000 habitants d'après CLAMEUR /mai 2013/

Ville	Loyer 2013 (en €/m ²)	Variation 2013* (en %)	Rappel variation 2012	Variation° 2006 - 2013 (en %)	Ville	Loyer 2013 (en €/m ²)	Variation 2013* (en %)	Rappel variation 2012	Variation° 2006 - 2013 (en %)
REIMS	11,7	6,8	1,5	3,5	TOURS	11,0	3,1	0,7	1,5
ROUBAIX	11,3	6,6	-3,7	3,3	ORLEANS	11,2	2,9	1,8	2,0
BREST	9,0	6,0	1,2	2,1	SAINT DENIS	15,8	2,7	5,0	2,0
MULHOUSE	9,5	5,7	-4,0	1,0	ANGERS	10,7	2,4	-0,7	0,8
AIX EN PROVENCE	16,3	5,2	1,9	2,1	LILLE	14,0	2,3	1,5	3,3
METZ	9,6	4,3	1,1	1,6	NIMES	10,3	2,0	-0,2	1,1
MONTREUIL	16,7	3,8	-2,1	1,5	TOULOUSE	11,9	1,4	2,7	1,4
CLERMONT FERRAND	10,4	3,4	1,2	1,4	LYON	12,8	1,1	2,4	2,8

Ville	Loyer 2013 (en €/m ²)	Variation 2013* (en %)	Rappel variation 2012	Variation° 2006 - 2013 (en %)	Ville	Loyer 2013 (en €/m ²)	Variation 2013* (en %)	Rappel variation 2012	Variation° 2006 - 2013 (en %)
TOULON	11,1	1,0	4,6	2,1	STRASBOURG	12,7	0,5	2,4	1,6
SAINT ETIENNE	8,4	0,9	1,4	2,1	DIJON	11,1	0,5	2,1	0,9
ARGENTEUIL	15,9	0,9	4,4	2,9	VILLEURBANNE	11,8	0,5	-0,6	2,5
NANTES	11,8	0,8	2,1	1,8	MARSEILLE	12,6	0,3	1,6	1,0
MONTPELLIER	13,7	0,6	2,2	1,5	GRENOBLE	12,0	0,1	1,2	0,2

Ville	Loyer 2013 (en €/m ²)	Variation 2013* (en %)	Rappel variation 2012	Variation° 2006 - 2013 (en %)	Ville	Loyer 2013 (en €/m ²)	Variation 2013* (en %)	Rappel variation 2012	Variation° 2006 - 2013 (en %)
AMIENS	12,0	-0,1	0,9	-1,1	NICE	14,3	-2,4	3,7	1,9
BOULOGNE BILLANCOURT	20,9	-0,6	3,0	2,2	LIMOGES	9,0	-2,5	-1,0	0,6
LE MANS	8,5	-0,8	-1,8	0,4	CAEN	11,7	-2,6	-0,3	0,4
PARIS	23,9	-1,3	4,8	2,1	ROUEN	11,5	-3,0	1,8	1,3
PERPIGNAN	9,9	-1,4	0,4	0,9	NANCY	10,2	-3,1	1,6	1,4
BORDEAUX	12,3	-1,5	3,1	1,2	RENNES	11,7	-3,3	0,9	0,6
BESANCON	9,5	-2,1	3,4	0,6	LE HAVRE	10,5	-3,5	-0,6	0,7

° Moyenne France entière : + 1,5 % (2006-2013)

* 5 premiers mois de l'année, en GA

- ✚ **en bleu** : les villes avec un loyer moyen en progression plus rapide que l'inflation ;
- ✚ **en vert** : les villes avec un loyer moyen en progression moins rapide que l'inflation ;
- ✚ **en rouge** : les villes avec un loyer moyen en baisse.

En conclusion

Sur un marché inquiet et hésitant, sans véritables perspectives de progression des recettes locatives, la hausse des loyers de marché constatée sur les cinq 1^{ers} mois de 2013 reste contenue (+ 0.5 %, en glissement annuel). En outre depuis 2006, dans la plupart des grandes villes, les loyers de marché ont augmenté de moins de 2 % en moyenne chaque année. Donc, à un rythme compris très souvent

inférieur à celui qu'ont connu dans le même temps les prix à la consommation (+ 1.6 % par an depuis 2006, d'après l'INSEE).

Aussi, parmi les locations nouvelles et les relocations du secteur privé, une part non négligeable est présentée sur le marché à des loyers inférieurs aux loyers plafonds des logements locatifs sociaux : par exemple, en zone B1, ¼ de l'offre locative privée nouvelle est accessible à des ménages modestes et ⅛ à des ménages pauvres et très modestes.

Part du marché locatif privé dont le loyer (en €/m²) est inférieur ...

Loyer de marché 2013 (CLAMEUR /mai 2013/)	... au PLUS	... au PLS	... au PLI
Paris	-	1/8	1/4
Communes limitrophes	-	1/8	1/4
Reste de la région parisienne	-	1/8	1/2
Zone B1	1/8	1/4	1/2
Zone B2	1/8	1/2	3/4
Zone C	1/4	entre 1/2 et 3/4	3/4

Comme la mobilité résidentielle mesurée par CLAMEUR pour le parc locatif privé s'élève à 27.9 %, en moyenne depuis 1998, contre 10.2 % dans le parc locatif social⁷, compte tenu de la taille respective de chacun des parcs considérés, l'offre nouvelle est près de 3 fois plus importante dans le secteur locatif privé que dans le secteur locatif social. Et de l'ordre de ⅓ de cette offre locative privée nouvelle est accessible à des ménages modestes (sous le plafond de ressources du PLS).

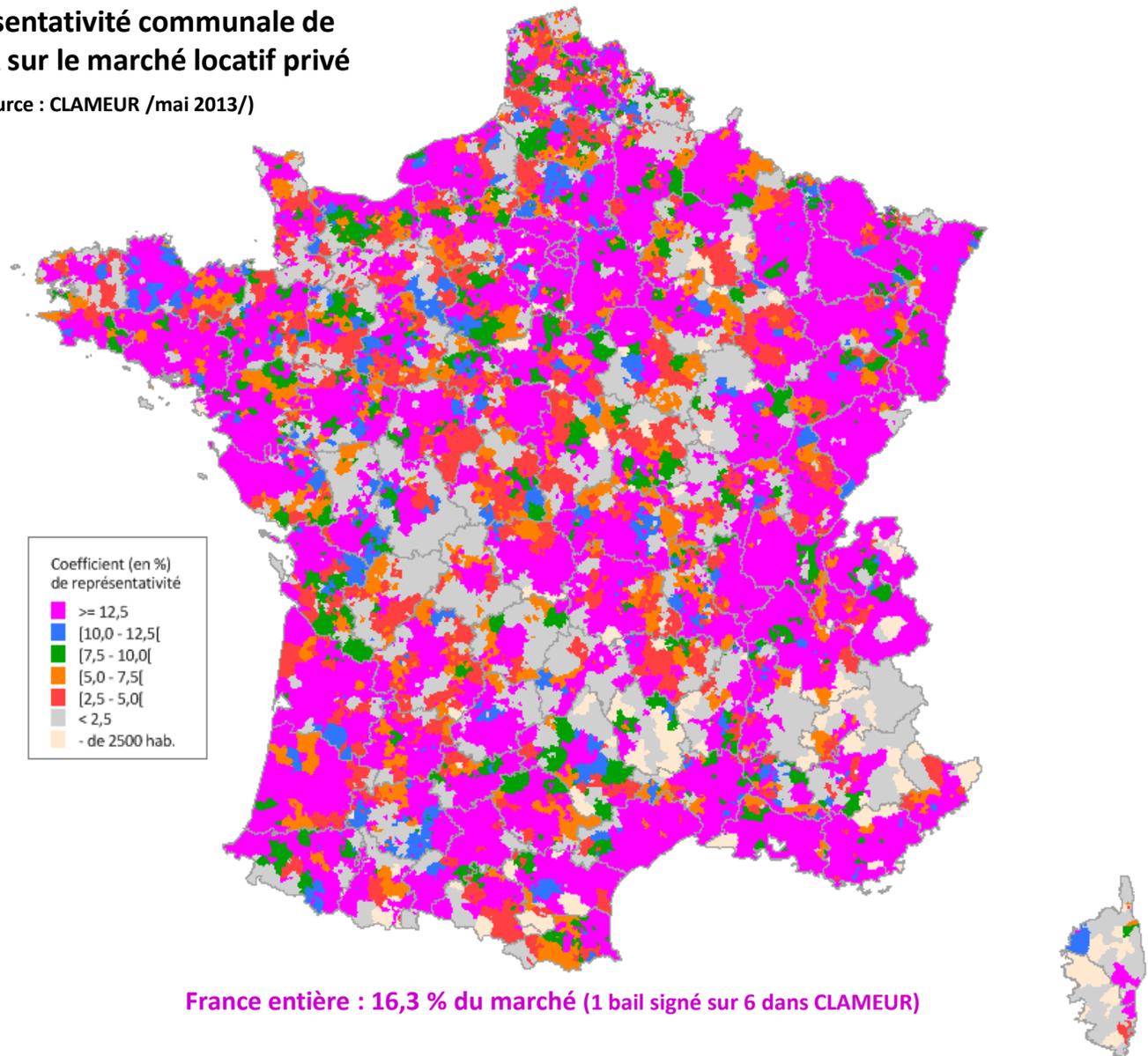
⁷ « Données et statistiques », septembre 2011, Union Sociale pour l'Habitat et « Chiffres clés du logement social », septembre 2012, Union Sociale pour l'Habitat.

Le maillage territorial de CLAMEUR

2 705 villes et 1 579 EPCI de plus de 2 500 habitants

La représentativité communale de CLAMEUR sur le marché locatif privé

(Source : CLAMEUR /mai 2013/)



APAGL - ATARAXIA (CREDIT MUTUEL) - BOUYGUES IMMOBILIER - CENTURY 21 - DAUCHEZ - FFB
FONCIA - FONCIERE LOGEMENT - FPI - GECINA - GROUPAMA IMMOBILIER - H&D (SIRES) - ICADE
ICF HABITAT - MAIF - NEXITY - FEDERATION DES PACT - SELOGER.COM - GROUPE SNI - SNPI
SOGEPROM - SQUARE HABITAT (CREDIT AGRICOLE) - TAGERIM - UNIS - UNPI - RESEAU URBANIA